Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260605-DEL_37DU050626-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Année 2026 – N°2026-37

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 1er Juin 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, JOULAUD Hélène, BADIER David (adjoints), DENIEL Michel, GODARD Pierre, GELEBART Pascale, COURTOIS Karine, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, BAGUET Sébastien, FERRIERE Nicolas

6 Absents excusés : MARCHAND Sébastien, GAUTTIER Tiphaine, FEON Joël, BEAUVISAGE Florent, FAUSTIN Céline et DUPETITPRE Alicia

6 Procurations :

- DUPETITPRE Alicia a donné procuration à Olivier BARBETTE
- FAUSTIN Céline a donné procuration à Nicolas FERRIERE
- BEAUVISAGE Florent a donné procuration à Christophe HALLOUX
- FEON Joël a donné procuration à Sébastien BAGUET
- GAUTIER Tiphaine a donné procuration à David BADIER
- MARCHAND Sébastien a donné procuration à Pierre GODARD

Mr Nicolas FERRIERE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-37 : VOTE DES SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS CATÉGORIE EVENEMENTIEL

Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les subventions allouées aux associations de la catégorie EVENEMENTIEL pour l'année 2026.

Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêt (direct ou indirect), Monsieur le Maire invite les élus présents à déclarer leurs activités personnelles, ou celles de leur famille proche, dans les instances dirigeantes des associations concernées.

→ Monsieur BAGUET Sébastien et Monsieur DENIEL Michel déclarent un intérêt.
→ Ils se déportent du vote et quittent la salle.

Monsieur le Maire rappelle les critères actuels d'attribution de subventions aux associations de la catégorie EVENEMENTIEL tels que mentionnés dans la délibération N°26-2019 du 24 avril 2019.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260605-DEL_37DU050626-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE :

- de **DEFINIR les critères d'attribution de subventions aux associations de la catégorie EVENEMENTIEL** comme suit :
  - L'association ne doit pas avoir forcément son siège social sur la commune
  - L'association doit avoir des membres mézièrais.
  - L'association doit réaliser une manifestation sur le territoire communal d'un jour ou plus, ouverte au public.
  - L'association doit faire une demande de subvention avant le 30 Juin 2026 et fournir un listing justificatif des adhérents mézièrais au sein de l'association et son dernier bilan comptable.
  - L'idée étant de faire vivre la commune et de la faire connaître hors de son périmètre.
  - Si l'association n'organise pas de manifestation, aucune subvention ne lui sera pas versée.

- **d'ATTRIBUER les subventions aux associations de la catégorie EVENEMENTIEL** telles que mentionnées ci-après au titre de l'année 2026 sous réserve du respect des critères précédemment mentionnés.

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	Montant des subventions attribuées en 2026
EVENEMENTIEL	LES JOGGERS DU COUESNON	600 €
	YPSA YOGA	250 €
	MEZ'IDEES CITOYENNES	400 €
	MEMOIRE DE MEZIERES	400 €

✓ **VOTE** ***(à main levée)***

→ ELUS DÉPORTÉS : Monsieur BAGUET Sébastien et Monsieur DENIEL Michel

En exercice	17	**POUR**	**16**
Présents	11	**CONTRE**	**0**
Procurations	5	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	16	**TOTAL**	**16**

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

MAIRIE DE MEZIÈRES SUR COUESNON (Ille-et-Vilaine)